

ÉCOLE Dès la rentrée, les élèves valaisans perdront 45 minutes de cours sur la semaine.

La grille horaire passe sans remous



CHRISTINE SAVIOZ

La nouvelle grille horaire pour l'enseignement primaire, qui entrera en vigueur à la rentrée 2015-2016 et répond à l'ordonnance sur la loi sur l'enseignement primaire, fait presque l'unanimité. «Je n'ai jamais vu ça. Personne n'est venu contester ce que nous avons présenté pour l'instant», se réjouit Oskar Freysinger, chef du Département de la formation, qui précise que cette nouvelle grille «ne coûtera pas plus, ni moins cher que la précédente».

Elèves de 4 ans: moins d'heures sur les bancs

Les changements concerneront les écoliers de 1H à 8H. Les élèves de 1H n'iront plus que 4 demi-journées par semaine à l'école. Aujourd'hui, le nombre de périodes de première enfantine varie selon les communes. La plupart d'entre elles prévoient 12 périodes par semaine pour les élèves, mais certaines ont choisi d'appliquer le plein-temps. D'où des inquiétudes possibles pour les UAPE (unités d'accueil pour les écoliers). «Nous aurons sans doute des demandes pour que les maîtresses du premier cycle (1H à 4H) fassent des surveillances dans les différentes UAPE, mais nous n'entrerons pas en matière. On ne peut pas utiliser les enseignants pour des tâches de surveillance ou gardiennage alors qu'ils font

«C'est une première; personne n'a contesté la grille.»



OSKAR FREYSINGER
CHEF DU DPT FORMATION

«Nous sommes satisfaits, sauf pour les maîtresses ACM.»



DIDIER JACQUIER
PRÉSIDENT SPVAL

des années de formation pour l'enseignement», explique Jean-Marie Cleusix, chef du service de l'enseignement. Par ailleurs, les écoliers des classes 3H et 4H devront faire au minimum 8 demi-journées, à répartir selon les souhaits des communes – certaines choisiront sans doute d'accorder la matinée du mercredi aux écoliers.

Le principal changement de la nouvelle grille intervient pour les classes de 5H à 8H. Désormais, les élèves suivront 32 périodes de 45 minutes au lieu de 33 aujourd'hui. «Ces 32 périodes subsisteront jusqu'à la fin du secondaire», explique Jean-Marie Cleusix. Une manière de simplifier et unifier la scolarité obligatoire. «Cela

nous permet de fonctionner avec des blocs.»

Au niveau des branches enseignées, le français, l'allemand et les mathématiques enregistrent une légère baisse de périodes au total de la 5H à la 8H, tandis que les sciences, l'histoire et la géographie augmentent un peu. «C'est obligatoire pour répondre aux exigences du PER (plan d'études romand)», explique Oskar Freysinger. Parmi les branches qui perdent des minutes d'enseignement figurent l'éthique et la culture religieuse – une demi-période en moins – et les enseignants des activités créatrices et manuelles qui perdent près de six minutes par cours.

NE PARLEZ PLUS D'ENFANTINES OU PRIMAIRES!

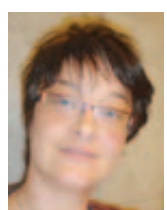
Dès la rentrée prochaine, parents et enfants devront s'habituer à parler de «H» pour évoquer la scolarité enfantine et primaire. H comme HarmoS, le concordat suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons suisses.

La 1H sera ainsi la 1^{re} enfantine, la 2H, la deuxième enfantine, puis la 3H sera la 1^{re} primaire, et ainsi de suite jusqu'à la 8H (sixième primaire). **CSA**

Pour l'enseignement de la culture religieuse, le Département de la formation a trouvé une compensation. Dès la rentrée, des fenêtres catéchétiques (journées consacrées à un événement religieux) seront augmentées et passeront de 7 à 10. Les religieux pourront, en plus, intervenir au niveau de la 1H et 2H, ce qui n'existait pas jusqu'alors. «C'est une bonne perspective pour nous», affirme Mgr Lovey.

La nouvelle grille satisfait également la Société pédagogique valaisanne (SPVal). «Nous sommes globalement contents. Comme nous sommes des généralistes, nous avons une certaine souplesse qui nous permet de gérer les différences de périodes dans les branches», précise Didier Jacquier, président de la SPVal. Il ajoute cependant un bémol. Si la plupart des enseignants ne verront pas de changements concrets dans leur travail quotidien et leur salaire, ce n'est pas le cas des maîtres ACM qui subiront une baisse de leur temps de travail. «Nous avons une forte inquiétude pour eux et allons les défendre», promet Didier Jacquier. **CSA**

LES ENSEIGNANTS ACM, EN COLÈRE, PARTENT AU COMBAT



«Je suis très en colère, car je trouve que les enseignantes des branches artistiques sont mal considérées et ce depuis des années», s'empare Anne-Laure Despont, animatrice pour l'enseignement des activités créatrices manuelles (ACM) pour les écoles de Martigny. Selon elle, ces enseignantes subissent injustement les effets de la nouvelle grille horaire. «Elles perdront entre 300 et 1400 francs par an.» Le nombre de périodes d'enseignement diminuant de 33 à 32, les enseignants ACM perdront 5,6 minutes par cours. «Alors que pour d'autres enseignants, la grille n'aura aucune ré-

percussion salariale, certaines maîtresses gagneront, elles, moins en fin qu'en milieu de carrière. C'est quand même inadmissible», note Anne-Laure Despont. Les enseignantes spécialisées vont ainsi tenter de défendre leurs acquis via la Société pédagogique du Valais (SPVal).

Du côté du Département de la formation, on affirme que les enseignants ACM verront leurs 5,6 minutes perdues compensées (4%). Par un engagement de leur part à des activités artistiques et culturelles de l'école, par exemple. «Le problème concerne surtout les enseignantes qui ne sont que formées pour cette discipline, car les autres peuvent toujours enseigner d'autres branches», note Jean-Marie Cleusix.

La dotation en périodes ACM est même plus importante globalement pour la rentrée prochaine par rapport à aujourd'hui, selon Michel Beytrison, adjoint au service de l'enseignement. «Il y aura 1,8 EPT (équivalent plein temps) en plus pour les ACM en 2015-2016. L'allocation de périodes compensatoires (4%) devra être prioritairement donnée aux personnes qui n'ont que ce diplôme-là.» Si les enseignantes spécialisées perdront 5,6 minutes, elles auront, globalement, à disposition une soixantaine de périodes pour développer des projets artistiques hors de leurs heures de cours. Une manière de compenser leur perte de salaire, en apportant une plus-value artistique dans un centre scolaire. **CSA**

AFFAIRE GIROUD

Le Grand Conseil pourra se pencher sur le rapport de la Cogest

Le Tribunal fédéral (TF) écarte une nouvelle fois une demande de mesures provisionnelles de Dominique Giroud concernant la protection de son secret fiscal. L'encaveur demandait notamment que le Grand Conseil reporte l'examen du rapport de la Cogest, agendé à ce vendredi. Diffusé mi-janvier, ce rapport avait exempté de reproches le service des contributions dans le traitement de l'affaire Giroud. A l'appui de sa décision, le TF rappelle que le document de la Cogest a déjà été rendu et résumé publiquement par le Conseil d'Etat dans un communiqué de presse. Le risque que des informations ne figurant pas dans le rapport de la Cogest soient révélées lors des débats oraux du Grand Conseil n'apparaît pas «suffisamment concret pour interdire tout débat et communication publique en lien avec ce rapport». Tant les députés du Grand Conseil que les membres de commissions, ainsi que les autres personnes qui participent aux séances, sont liés par le secret de fonction, relève le TF. De plus, avant sa parution, le rapport de la Cogest a été soumis au préposé valaisan à la protection des données et à la transparence, ce qui limite le risque d'atteintes à la sphère privée de l'encaveur, souligne le TF. L'an dernier, l'encaveur avait déposé en vain une première demande de mesures provisionnelles. Il aurait voulu que la Cogest ne rende pas son rapport avant que le TF ne se soit prononcé sur le fond du litige concernant la protection de son secret fiscal. **ATS/DV**

CHÔMAGE EN VALAIS

Diminution du taux à 5,4% grâce aux facteurs saisonniers

8811 chômeurs ont été recensés auprès des offices régionaux de placement du canton à la fin février. C'est 549 demandeurs d'emploi de moins qu'à la fin janvier. Le taux de chômage a reculé à 5,4%, soit -0,4 point. Selon le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), «cette diminution, qui est la plus marquée de tous les cantons suisses, est due à des facteurs saisonniers». Dans le détail, ce sont en effet les groupes de professions saisonnières de la construction et de l'agriculture qui ont enregistré la baisse du chômage la plus élevée. Par régions, le chômage a reculé dans le Haut-Valais, principalement en raison de la reprise du travail sur les chantiers de construction. Il a aussi reculé dans le Valais romand suite à la reprise des travaux agricoles et des chantiers de construction, mais également grâce à la saison touristique d'hiver. L'écart annuel qui avait diminué tout au long de l'année 2014, est par contre reparti à la hausse en février. Le SICT évoque le fait que la construction attend toujours la décision finale concernant la lex Weber. Il pointe aussi une reprise économique hésitante à cause du ralentissement économique constaté dans la zone euro. **DVC**

PUBLICITÉ

Au bureau, certains éléments changent, d'autres pas.

interoffice Le mobilier de bureau qui dure

DES CONSEILS AU SERVICE APRÈS-VENTE EN PASSANT PAR LA PLANIFICATION ET L'INSTALLATION SION / 027 324 80 20